

## Des organisations patronales très puissantes

A quoi bon se syndiquer ? Dialoguer directement avec son patron n'est-il pas mieux que de recourir à des syndicats conflictuels ? Souvent, ces questions nous sont posées. Le patronat, lui, ne s'embarrasse pas de tels scrupules et se montre très organisé.

Ainsi, le mouvement des entreprises de France (MEDEF) revendique 750 000 entreprises adhérentes et est implanté sur tout le territoire ainsi que dans l'ensemble des secteurs économiques : à ses moyens importants (40 millions d'euros de budget et 190 salariés) s'ajoutent ceux des 155 MEDEF territoriaux et 85 Fédérations patronales. Sa branche métallurgie (UIMM) a, pendant de nombreuses années, entretenu une caisse noire pour casser des grèves ou corrompre des élus des salariés, du propre aveu d'un ex-dirigeant condamné pénalement, selon lequel l'argent liquide permettait de « fluidifier les relations sociales ». Son influence est telle que la presse s'est faite l'écho d'amendements législatifs intégralement rédigés par l'UIMM et repris mot pour mot par certains parlementaires...

L'association française des entreprises privées (AFEP), quant à elle, rassemble les 100 plus grands groupes privés du pays. Doté d'un budget de 6.5 millions d'euros, il fait du lobbying auprès des autorités françaises à Paris et auprès du parlement et de la commission européenne à Bruxelles.

Le patronat a aussi un accès privilégié aux médias, lesquels sont, pour la plupart, détenus par des grands groupes (Bouygues, Dassault...)

Dans notre secteur d'activité, le syndicat patronal **SYNTEC**, affilié au MEDEF, offre aux entreprises adhérentes de nombreux services, tels que : consultations juridiques gratuites sur demande auprès des meilleurs cabinets en droit social et aussi...une assurance pour les risques de condamnations judiciaires aux prudhommes (sic).

**A nous aussi de nous syndiquer : si nous ne défendons pas nos droits, qui le fera pour nous ?**



### « Les syndicats ne représentent pas les salariés » : FAUX

Un argument revient souvent : il n'y a que 8% de syndiqués en France. En réalité le chiffre est de 11% (19,8% dans la fonction publique et 8,7% dans le privé). Pour appuyer leur discours, les anti-syndicalistes mettent parfois en avant le taux de salariés syndiqués à la CGT, à savoir 3% : vous voyez les syndicats ne représentent qu'eux ! **Pourtant, il y a, au total, 5 fois plus de syndiqués que d'adhérents à des partis politiques** : 3 millions contre 0.57 million. Or, vous n'entendrez jamais dire : « moins d'1% de la population adhère à un parti, ils ne représentent rien ». Au contraire, on juge leur « légitimité » au regard de leur score électoral. Mais on oublie que les syndicats, tous les 4 ans, doivent, dans chaque entreprise, faire la preuve de leur représentativité à l'occasion des élections professionnelles.

### Pierre Gattaz : « J'ai quitté un pays communiste, la France, pour venir dans un pays libéral, la Chine ! »

Le président du MEDEF, le 1<sup>er</sup> novembre 2016, à l'occasion d'un déplacement en Chine, a publiquement vanté le modèle chinois en matière de législation du travail, alors que le travail des enfants y est pratiqué et que la dignité humaine est trop souvent bafouée dans les ateliers (salaires de misères, suicides en série sur le lieu de travail, journées interminables...). Voilà ce que le patronat français ferait de nous s'il n'y avait pas de syndicat. La seule limite à l'exploitation, c'est la résistance à l'exploitation

### Chez Solidaires, le syndicat, c'est vous, c'est nous !

A Solidaires, nous pratiquons **l'autogestion** et appliquons jusque dans nos structures le mode de fonctionnement **démocratique** que l'on revendique dans l'entreprise. N'obéissant pas à un secrétaire général ou un président qui ferait office de patron, **chaque syndicat et chaque section syndicale est autonome dans sa gestion**. Les décisions se prennent au consensus et, à défaut, à la majorité des 2/3.

Ainsi, ce sont bien les adhérents qui construisent le syndicat puis déterminent quotidiennement et collectivement sa politique, son fonctionnement ainsi que ses orientations.

## Plus forts et offensifs sont les syndicats, plus avantageux sont nos droits !

Le monde syndical est traversé par deux courants : l'un dit « réformiste » (CFDT, CFTC, CGC, UNSA) et l'autre qualifié de « syndicalisme de lutte » (CGT, FO et Solidaires).

Le discours dominant entend opposer aux premiers, les « raisonnables », qui « ont les pieds sur terre », savent négocier aux seconds qui seraient des « jusqu'au-boutistes », incapables de négocier et de voir plus loin que leur grève. Les réformistes seraient les plus à même de défendre les intérêts des travailleurs et leur obtenir de nouveaux droits dans une logique « gagnant-gagnant » avec les organisations patronales. Les pragmatiques contre les utopistes.

Or, à y regarder de près, l'on observe que les conventions collectives les plus avantageuses pour les travailleurs (la convention de la métallurgie, par exemple) ont été signées dans des branches où les syndicats de lutte sont majoritaires et les réformistes minoritaires. A contrario, les conventions les moins favorables pour les salariés s'observent là où les réformistes détiennent la majorité en matière de représentativité, se trouvant dès lors libres de signer les accords qu'ils souhaitent avec le patronat.

Ainsi, dans notre branche dite « Personnel des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils », la convention collective est tellement minimaliste en termes d'avantages sociaux pour les salariés qu'elle est, dans le langage courant, appelée « Convention SYNTEC », du nom du syndicat patronal du secteur. Les syndicats de salariés qui l'ont signée sont : CFTC, CFDT et CGC.

En réalité, pour avoir une bonne convention collective, il faut des syndicats forts et offensifs, qui mettent en place un rapport de force et ne comptent pas uniquement sur la tant attendue bienveillance patronale.

### Les valeurs de l'Union Syndicale Solidaires

Nous pratiquons un syndicalisme de lutte et proposons des alternatives au néo-libéralisme. Nous agissons non seulement dans l'entreprise mais également au-delà pour défendre les intérêts des travailleurs -qui ne sont pas ceux des actionnaires- ainsi que notre vision de la société, au sein des mouvements alternatifs.

Altermondialisme, écologie, dignité humaine (soutien envers les réfugiés, égalité des droits entre travailleurs français et étrangers, conditions de travail respectueuses de la personne...), droit à la santé, antiracisme, féminisme sont des valeurs qui guident nos actions et nos revendications.

L'histoire du mouvement social nous apprend que c'est par les luttes, dont la grève, que les acquis sociaux qui font le ciment de notre modèle ont été arrachés : congés payés, retraites, fonction publique, libertés syndicales, comités d'entreprise, salaire minimum...Le patronat, qui pourtant vante sans cesse « le dialogue social », les a cédés sous le seul poids de la rue et non pas à l'occasion de discussions argumentées avec les « partenaires sociaux », dont il s'était opposé à l'entrée dans l'entreprise au travers des sections syndicales.

La négociation sans rapport de force est vouée à l'échec pour les travailleurs.

### L'action syndicale au quotidien !

Nos militants sont à vos côtés dans les entreprises pour vous soutenir dans toutes les problématiques que vous pouvez rencontrer : du simple conseil juridique à l'assistance lors des procédures disciplinaires ou de licenciements, en cas de simple conflit avec la hiérarchie jusqu'aux situations de discrimination, harcèlement, placardisation...

Mais notre syndicalisme ne se limite pas à cela : nous ne sommes pas un « syndicalisme de services », auquel les adhérents souscriraient tels des clients – à ce titre, nous défendons tous les salariés sans distinction selon qu'ils soient ou non syndiqués.

Notre objectif est d'organiser la solidarité entre les travailleurs pour instaurer une organisation du travail démocratique, respectueuse de la dignité, de la santé et de la vie personnelle de chaque salarié. Communications à destination des salariés, réunions de sections, permanences et tournées syndicales : nous utilisons tous les outils pour fédérer les salariés et mener des actions collectives (grèves, manifestations, interpellation d'élus...)

Nous agissons également dans les instances de représentation du personnel où nous avons des élus et, si nécessaire, sommes à l'origine de procédures judiciaires pour faire valoir nos droits.